

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, DRUEZ Richard, LUCAS Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice : 11	Présents : 9
Absents excusés : Mme MARTINELLI Sylvie	
Mme GRONIER Emilie	2
Pouvoirs :	0
Votants :	9
Secrétaire de séance :	Madame HERHARD Anne-Marie
Convocation :	6 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

A. ELECTIONS

- 1° Désignation des délégués en vue de l'élection sénatoriale
- 2° Commission Communale des Impôts Directs (élection des membres)

B. FINANCES

- 1° Compte de gestion et compte administratif 2019 du budget annexe CCAS
- 2° Achat groupé de masques jetables FFP1 : remboursement du coût à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
- 3° Opération « un masque par vendéen » : reversement d'une participation financière pour l'achat de masques effectué par le département à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
- 4° Répartition du coût de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du réseau d'assainissement, Impasse des Peupliers

C. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter deux autres points à l'ordre du jour :

- Vote du Budget primitif et affectation du résultat du budget principal communal
- Modification du montant de la subvention pour les travaux de sécurisation de l'école

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

1° Vote du Budget primitif et affectation du résultat du budget principal communal

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une erreur avait été constatée sur la balance budgétaire du budget primitif et nous propose à la lecture et à l'approbation le document de correction. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la correction apportée et valide le budget primitif.

BUDGET PRIMITIF

MAIRIE DU MAZEAU - COMMUNE - Exercice 2020

07/08/2020	Balance budgétaire: Balance du budget Primitif (Vote)	1 / 2
------------	--	-------

DEPENSES				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles Vote (BP)	Opérations d'ordre Vote (BP)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 015,64		107 015,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 060,17		179 060,17
014	Atténuations de produits	8 600,00		8 600,00
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000,00	40 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
65	Autres charges de gestion courante	58 075,76		58 075,76
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	800,00		800,00
67	Charges exceptionnelles	100,00		100,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)			
TOTAL FONCTIONNEMENT		353 651,57	40 000,00	393 651,57
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				393 651,57

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles Vote (BP)	Opérations d'ordre Vote (BP)	TOTAL
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Immobilisations corporelles			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00		2 500,00
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	9 500,00		9 500,00
204	Subventions d'équipement versées	9 000,00		9 000,00
21	Immobilisations corporelles	73 497,98		73 497,98
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession			
23	Immobilisations en cours	260 000,00		260 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	88 884,63		88 884,63
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL INVESTISSEMENT		443 382,61		443 382,61
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				180 557,32
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				623 939,93

07/08/2020	Balance budgétaire: Balance du budget Primitif (Vote)	2 / 2
------------	--	-------

RECETTES				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles Vote (BP)	Opérations d'ordre Vote (BP)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7 245,00		7 245,00
73	Impôts et taxes	216 660,57		216 660,57
74	Dotations et participations	156 442,00		156 442,00
75	Autres produits de gestion courante	13 150,00		13 150,00
76	Produits financiers	3,00		3,00
77	Produits exceptionnels	151,00		151,00
78	Reprises sur provisions			
TOTAL FONCTIONNEMENT		393 651,57		393 651,57
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				393 651,57

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles Vote (BP)	Opérations d'ordre Vote (BP)	TOTAL
010	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)			
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales			
10	Immobilisations corporelles	82 000,00		82 000,00
13	Subventions d'investissement	248 198,84		248 198,84
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00		160 000,00
18	Comptes de liaison -Affectation			
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL INVESTISSEMENT		490 198,84	40 000,00	530 198,84
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				=
AFFECTATION AU COMPTE 1066				93 741,09
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				623 939,93

AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif présente:

- * Un excédent d'exploitation de **93 741,09** euros :
(Commune : 69 485,02 euros + assainissement : 24 256,07 euros).
- * Un déficit d'investissement de **180 557,32** euros :
(Commune : 174 851,20 euros + assainissement : 5 706,12 euros).
- * Un besoin en investissement de **133 231,57** euros.

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté (ligne 002) : 0 euros
- Affectation au compte 1068 : 93 741,09 euros

2° Modification du montant de la subvention pour les travaux de sécurisation de l'école

Monsieur Le Maire explique que la délibération DEL-2020-01-02 du 23 janvier 2020 présentant le projet de travaux de sécurisation de l'école pour une clôture sur muret existant avec un portail électrique en métal laqué était incomplète car elle ne prenait pas en compte la tranche de travaux prévus à l'arrière de l'école.

Le financement prévisionnel se présente donc comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	32 654,55 €	État	18 000,00 €
		Région	6 204,00 €
		Auto financement	8 450,55 €
TOTAL HT	32 654,55 €	TOTAL HT	32 654,55 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention d'État et de Région dans le cadre de ces travaux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les travaux de sécurisation de l'école et la demande de subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de ces travaux et à la demande de subventions.

A. ELECTIONS

1° Désignation des délégués en vue de l'élection sénatoriale

Le conseil municipal convoqué ce jour à l'effet de désigner son délégué et suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs.

Mme VEILLAT-FABIEN est désignée par le conseil Municipal pour proposer les élus retenus.

Un seul candidat s'est présenté pour être délégué titulaire. M. Bernard BORDET obtient 9 voix. Il a donc été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Trois candidats se présentent en tant que suppléants. Il s'agit de Mme GROUSSET Sylvie, M. BRISSON Noël et M. LUCAS Stéphane. Ils obtiennent 9 voix chacun et sont élus suppléants.

2° Commission Communale des Impôts Directs (élection des membres)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les membres de cette Commission sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des Services Fiscaux une liste de contribuables de la commune, répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter vingt-quatre noms ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard BORDET	Francis BABU-CAQUINEAU
Sylvie GROUSSET	Michel LUCAS
Noel BRISSON	Monique VIGOT (PERIGAULT)
Stéphane LUCAS	Françoise DUBOIS
Brigitte BOUHIER BONNEAU	Didier GIRAUD
Philippe BRETON	Jean-Marc CHOLLET
Richard DRUEZ	Jean-Paul HERARD
Émilie GRONIER	Michel FRERE
Anne-Marie HERHARD	Cyrille FABIEN
Sylvie MARTINELLI	Jacky CARDIN
Florence VEILLAT FABIEN	Kévin BRISSON
Arlette JOURDAIN (GUILLET)	Dhoette BELY (BORDET)

B. FINANCES

1° Compte de gestion et compte administratif 2019 du budget annexe CCAS

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget CCAS,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget CCAS du MAZEAU dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame GROUSSET Sylvie, Adjoint au Maire, adopte à l'unanimité, le compte administratif 2019 du CCAS comme suit :

FONCTIONNEMENT	En euros
Dépenses de fonctionnement	2 709,99
Recettes de fonctionnement	0,00
Résultat de l'exercice	-2 709,99
Résultat de clôture l'exercice 2018	-1 893,17
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	- 4 603,36

INVESTISSEMENT	En euros
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de clôture l'exercice 2018	0,00
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2018	0,00

2° Achat groupé de masques jetables FFP1 : remboursement du coût à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de faire l'acquisition de masques chirurgicaux pour le personnel ayant l'obligation de porter un masque par mesure de précaution face au virus,
Considérant la volonté de la commune de LE MAZEAU de s'associer à cette démarche,
Considérant la commande en date du 24 avril 2020 effectuée auprès du prestataire PROLASER d'un total de 16 000 masques FFP1, pour un prix unitaire de 0.633 € TTC,
Considérant la prise en charge de l'État pour les achats de masques respectant les normes, à hauteur de 50 % maximum de leur prix d'achat TTC,
Considérant que le prix de revient du masque déduction faite de la contribution de l'État est de 0.3165 € TTC,
Considérant que la commune de LE MAZEAU a commandé 300 masques,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal son accord pour procéder au remboursement de la somme de 94,95 € TTC auprès de la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 94,95 € TTC auprès de la Communauté de Communes.

3° Opération « un masque par vendéen » : reversement d'une participation financière pour l'achat de masques effectué par le département à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Considérant l'acquisition par le Département de la Vendée de 1 022 000 masques réutilisables, dont 790 000 à destination des administrés de 17 intercommunalités et de la commune de l'Île d'Yeu, dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen »,
Considérant que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a ainsi pu disposer de 19 000 masques,
Considérant que le montant moyen des masques acquis par le Département s'élève à 2.72 € TTC,
Considérant que l'État participe à hauteur de 1 € par masque,
Considérant que le Département participe à hauteur de 70 % par masque, du coût restant à charge après participation de l'État,
Considérant que la Communauté de Communes accorde une subvention au Département à hauteur de 30 % par masque, du coût restant à charge après participation de l'État, soit 0.52 €,
Considérant que par décision du Président n°2020P_06_035 du 16 juin 2020, il a été décidé de verser la somme de 9 880.00 € au Département pour le financement des masques acquis dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen »,
Considérant que ces masques ont été redistribués en partie aux communes à destination de leurs administrés,
Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de demander une participation financière aux communes de 0.52 € par masque distribué aux communes,
Considérant que la commune de LE MAZEAU a ainsi pu obtenir 495 masques,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal son accord pour procéder au versement d'une participation financière de 257,40 € TTC auprès de la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal accepte de procéder au versement d'une participation financière de 257,40 € TTC auprès de la Communauté de Communes.

4° Répartition du coût de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du réseau d'assainissement, Impasse des Peupliers

Ce point nécessitant plus d'éléments pour en délibérer, est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

C. QUESTION DIVERSES

- Lecture d'un courrier informant la municipalité du passage d'une calèche dans le cadre d'un pèlerinage le 14 juillet
- Proposition de Mme Devienne domicilié au Bas des Eaux d'un projet de café-librairie ; le local restant à définir.
- Prévision de remonter la scène pour le théâtre le 8 octobre. Les séances sont prévues les 16, 17, et 18 octobre.
- Suite aux problèmes rapportés sur le logement de l'école, il est prévu de faire revenir le peintre au constat d'une malfaçon dans les travaux
- Projet de remplacement des volets et de rénovation du portail du logement de l'école et de chiffrage de travaux pour la réparation des dépendances

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.

 Le Maire
Bernard BORDET
